



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 mars 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 1^{er} mars 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 3 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 18 incluse), M. Gueric CHALNOT (à compter de la question 4), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE (à compter de la question 4), M. Cyril DEVESA (à compter de la question 11) M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question 4), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question 4), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 4), M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 19), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOU, M. Clément DELBENDE (jusqu'à la question 3 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 10 incluse), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yannick POUJET (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 4), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question 3 incluse).

Procurations de vote :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Nicolas BODIN (à compter de la question 4), M. Patrick BONTEMPS à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 19), Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOU à M. Abdel GHEZALI, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 10 incluse) M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL (à compter de la question 4), Mme Catherine THIEBAUT à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 3 incluse).

OBJET : 11 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste d'adjoint au Responsable du Centre de Supervision Urbaine (CSU) auprès de la Direction Sécurité et Tranquillité Publique

**Actualisation de la liste des emplois permanents
Création d'un poste d'adjoint au Responsable du
Centre de Supervision Urbaine (CSU)
auprès de la Direction Sécurité et Tranquillité Publique**

Rapporteur : Mme l'Adjointe MICHEL

I - Contexte

Depuis la mise en place du système de vidéoprotection par la Ville de Besançon en 2013, le dispositif s'est considérablement développé, le nombre de caméras sera très prochainement multiplié par 6. La preuve de son efficacité a été maintes fois démontrée, tant dans son exploitation en direct qu'a posteriori.

Les installations de caméras se sont donc succédé durant ces années, les effectifs d'opérateurs et les plages horaires de surveillance ont augmenté de manière significative, ces évolutions générant ainsi une charge de travail conséquente et croissante pour son responsable.

Les absences du responsable sont palliées, d'une part, par le responsable PM ou son adjoint pour la gestion courante et, d'autre part, par les chefs de service PM d'astreinte pour les relectures et les extractions vidéo, obligeant donc ces personnels à quitter leurs activités respectives et à se déplacer sur le site du CSU.

II - Evolution envisagée

Le responsable du CSU de Besançon ne peut plus assurer ainsi efficacement ses missions, un adjoint est donc désormais nécessaire afin de le seconder et le suppléer.

Aussi, il est proposé de créer un poste d'adjoint au Responsable du Centre de Supervision Urbaine, à temps complet, dans les effectifs permanents de la Ville de Besançon, poste relevant du grade de brigadier-chef principal de police municipale.

Cet adjoint pourra donc remplacer le responsable CSU sur des tâches qu'il est actuellement le seul à maîtriser au CSU (gestion de la maintenance, masquages, patrouillages, cartographies, listings, bilans, formation des opérateurs, étude des nouvelles caméras et élaboration des dossiers d'autorisation...) et ce afin d'assurer la continuité du service dans des conditions opérationnelles cohérentes et satisfaisantes avec un encadrement issu de la filière police municipale.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur :

- la création d'un poste d'adjoint au Responsable du Centre de Supervision Urbaine au sein de la Direction Sécurité et Tranquillité publique,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (9 contre), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 45

Contre : 9

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 23 MARS 2018



Contrôle de légalité